Maison Départementale
des Personnes Handicapées
de La Réunion

ÉDITO

Projet prioritaire de la mandature 2011– 2014, le Conseil Général a pour ambition d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes porteuses de handicap. Les conditions de prise en charge de ce public ont beaucoup évolué ces dernières années grâce à la loi du 11 février 2005 facilitant l'accès aux droits des personnes handicapées.

Notre société a su intégrer la problématique des personnes porteuses de handicap dans notre quotidien. Les droits de cette population sont de mieux en mieux connus et reconnus.

Un chemin important a été parcouru ces dernières années. Et nos efforts doivent se poursuivre afin que leur intégration soit complète.

Mais pour y parvenir, il nous faut connaître l'existant pour nous mettre en perspective et élaborer une stratégie partagée par l'ensemble des acteurs du secteur.

C'est pourquoi, la collectivité départementale s'est engagée, par le biais de la MDPH, dans une réflexion en profondeur afin de mieux cerner les problématiques rencontrées par cette population ainsi que leurs besoins et d'apporter des solutions grâce à la mutualisation et l'optimisation des moyens.

Une première étude sur le dénombrement et la description de la population handicapée bénéficiaire de droits à compensation, largement saluée par les acteurs du handicap, a été publiée en 2011 par la MDPH de la Réunion.

En 2012, la seconde étape de la réflexion aboutit à l'élaboration d'une étude dynamique sur l'évolution 2006-2011 qui vous est présentée dans ce numéro. C'est sans doute la première fois en France qu'une MDPH réalise une analyse territoriale de cette ampleur pour aider les pouvoirs publics.

A la veille de la réactualisation du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) pour la période 2012 – 2016, le sujet de la prise en charge des personnes handicapées est plus que jamais d'actualité. Nous disposons à présent de données suffisamment précises pour ajuster efficacement notre action aux besoins.

Quelle prise en charge? Comment et avec qui ? Ce sont autant de questions auxquelles nous devrons apporter des réponses et qui nous permettront de fixer le cap de nos politiques publiques pour les cinq prochaines années.

Construisons dès aujourd'hui une Réunion de demain respectueuse des droits de tous et où chacun puisse trouver sa juste place.

Nassimah DINDAR
Présidente de la Commission exécutive
Présidente du Conseil Général

Maison Départementale des Personnes Handicapées de La Réunion

TEMOIGNAGES

Chantal DE SINGLY
Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Océan indien

L'Agence de Santé Océan Indien a adopté en juin 2012 le Projet Régional de Santé, au terme d'une large concertation avec les établissements, professionnels, élus et associations d'usagers. Un volet ambitieux est consacré aux personnes handicapées, enfants et adultes. Il donne ainsi la priorité au dépistage et à la prise en charge précoce pour limiter le handicap. Il favorise le développement des services pour permettre l'accès aux droits communs : l'éducation et la formation, les soins, le logement, le travail, la culture et les loisirs, la vie de famille. Sont ainsi pleinement prises en compte les attentes des personnes et de leurs proches, ainsi que les valeurs des professionnels du champ médico-social : la participation, et l'insertion sociale des personnes handicapées ; l'accessibilité pour tous et donc l'adaptation du cadre de vie aux déficiences de chacun ; la mobilisation, lorsque nécessaire, les aides et dispositifs permettant de compenser au mieux le handicap.

Cette politique régionale du handicap s'inscrit dans les principes législatifs de la loi du 5 février 2005. Elle ne masque pas la réalité des besoins encore non-satisfaits localement et des retards d'équipement ; elle requiert un développement conséquent de l'offre médico-sociale, mais également une adaptation de celle-ci aux exigences de qualité des accompagnements, de réduction des inégalités territoriales, et d'utilisation optimale des ressources publiques, et notamment d'assurance maladie, qui y sont consacrées.

Pour la deuxième fois, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a réalisé une étude de sa file active, mettant en lumière les caractéristiques sociales des personnes handicapées, les droits à compensation qui leur sont ouverts, mesurant ainsi les écarts entre l'offre d'accompagnement et les besoins individuels.

Je tiens à saluer la qualité du travail ainsi mené par la Maison départementale des personnes handicapées qui, au-delà de l'examen des situations individuelles, remplit sa mission d'observatoire régional du handicap. Cette étude permettra d'adapter encore nos orientations afin de mieux répondre aux besoins des personnes et de leurs familles, mais également de s'interroger sur la pertinence des réponses apportées et sur les modalités de mobilisation du droit commun. L'Agence de Santé Océan Indien continuera de participer aux travaux de la MDPH, à la rénovation des politiques médico-sociales, et à la mobilisation de tous en faveur de la pleine citoyenneté des personnes handicapées.

Maximin ASTOURNE
Inspecteur ASH et conseiller technique auprès du Recteur de l'académie de la Réunion

La loi du 11 février 2005 confirme le droit de tout enfant en situation de handicap à accéder à l'éducation. Parmi les objectifs prioritaires du Projet Stratégique de l'académie de la Réunion figure la réussite des parcours de scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

Le droit à la scolarité et par-delà le droit à la formation, concerne aujourd'hui dans notre département plus de 3600 élèves de la maternelle au lycée et environ 950 élèves en Unité d'Enseignement.

L'évolution des droits ouverts par la MDPH au cours de ces dernières années a conduit l'académie à renforcer les moyens alloués à la scolarisation des enfants handicapés avec notamment la mise en place de 119 classes pour l'inclusion scolaire, de 55 unités localisées pour l'inclusion scolaire (dont 49 au collège et 6 au lycée), le recrutement et l'affectation de 900 auxiliaires de vie scolaire formés pour l'accompagnement de 1200 élèves et enfin l'attribution à plus de 500 élèves de matériel pédagogique adapté.

Notre académie compte également 28 enseignants référents qui sont des Interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée (public et privé), Ces professionnels contribuent à l'accompagnement des parents avec une mission permanente d'information, d'assistance et de conseil, à l'organisation des réunions des équipes de suivi de la scolarisation pour chaque enfant concerné ainsi qu'au recueil des éléments d'information liés au cadre scolaire. Il est enfin important de souligner que notre partenariat avec la MDPH s'est renforcé au fil des années avec d'une part, la participation active des professionnels expérimentés de l'éducation nationale aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH (médecins, enseignants référents) et d'autre part, une présence assidue d'un représentant de l'académie aux séances de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Patrick ERUDEL
Conseiller général délégué aux personnes porteuses de handicap
Elu délégué à la MDPH

Cette deuxième étude apporte un éclairage nouveau à la politique du handicap à la Réunion six ans après la promulgation de la loi de février 2005. C'est incontestablement une aide précieuse pour les pouvoirs publics car elle met en avant les progrès réalisés sur l'accès aux droits et pose en même temps les enjeux de demain.

En réalisant ce travail, la MDPH franchit un nouveau cap dans son programme de développement initié en 2009 avec le soutien du Conseil Général, en situant également son action au service de la politique publique du handicap.

Je note avec intérêt que les mesures d'orientation vers le milieu ordinaire, tant pour la scolarisation des enfants et adolescents, que pour l'insertion professionnelle des adultes, sont en constante progression. Il en est de même pour les autres droits visant à faciliter le maintien à domicile et l'accès à la vie sociale. Je relève également qu'après six années d'efforts colossaux des pouvoirs publics pour augmenter et diversifier les capacités d'accueil, le développement de l'offre médico-sociale doit se poursuivre dans un contexte budgétaire contraint en veillant à une meilleure couverture du territoire et à une prise en charge de qualité des usagers.

Au-delà des chiffres, la reconnaissance du handicap est l'affaire de tous : un droit légitime pour la personne handicapée et un devoir républicain pour la société. Elle suppose un changement des mentalités de tous les citoyens et une mobilisation sans faille de tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs ainsi que des personnes elles-mêmes et leurs proches.

C'est bien au travers de cette vision globale et partagée du handicap que nous relèverons ensemble le défi de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Je reste persuadé qu'en donnant à chaque personne les moyens de vivre dignement son handicap dans le respect et la solidarité, chacun aura participé véritablement à la construction d'une société réunionnaise inclusive.

Nathalie FAUCHER
Présidente de la CDAPH
2006-2012
Présidente de l'association
Autisme Réunion

En 6 ans de présidence, j'ai pu mesurer l'évolution de la CDAPH. Les débuts furent laborieux et il a fallu que chacun apprenne à laisser une place à l'autre dans une instance décisionnelle. Composante essentielle du dispositif, les représentants associatifs ont pris du temps pour trouver leur place aux côtés des administrations.

Non formés au jargon de la compensation du handicap, peu habitués à donner leur avis dans ce type d'instance, les représentants des associations tout au début intimidés, ont pris de l'assurance au fil des années grâce aux actions de formation et à l'expérience acquise. Ils savent depuis, combien leur décision peut être lourde de conséquence pour la personne handicapée.

Lorsque l'on prend plus de 146 000 décisions en CDAPH en 6 ans, on apprend forcément à composer, à maitriser ses émotions et à réfléchir dans une notion d'ensemble et d'équité afin de donner une chance à chaque personne en situation de handicap.

Tel doit être l'état d'esprit des membres de la CDAPH et encore plus dans les années à venir, car le secteur médico-social est « embouteillé » de toute part et certains usagers ont repéré la MDPH comme une source d'argent possible susceptible de pallier la crise qui sévit actuellement. Il faudra une lecture très fine de la part des membres de la CDAPH sur les évaluations et les projets de vie dans un contexte où la demande auprès de la MDPH est en forte progression et les usagers sont de plus en plus insistants pour obtenir gain de cause.

Aujourd'hui être membre d'une CDAPH c'est une implication dans une dimension nouvelle qui fait appel à l'éthique de chacun.